

# MONTESQUIEU-AVANTÈS

09200 SAINT-GIRONS



Tél : 05 61 66 30 58 Fax : 05 61 66 97 60

Email : [montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr](mailto:montesquieu.avantes.mairie@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2018

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Signature
FERT	Jocelyne	x		
COUZINET	Guillaume	x		
MARTINEZ	Éric		X Excusé	
BONZOM	Laurent	x		
COUZINET	Claude	x		
ESTAQUE	Julien	x		
ISPA	Joëlle	x		
MEGRET	José		X Excusé	
MILHORAT	Delphine		X Excusée	

## Délibérations

### *Télétransmission des actes et signature de la convention*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la télétransmission des actes administratifs, en particulier les délibérations, est désormais nécessaire. Une tentative avait été faite il y a trois ans, mais le matériel informatique ne permettait pas cette opération.

Pour ce faire, un certificat de signature électronique permettra l'authentification et la sécurisation des transactions en ligne.

La télétransmission est soumise à la signature d'une convention entre la collectivité et la Préfecture.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce mode de transmission et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la télétransmission de tout acte administratif, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Préfecture, et se prononce :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

### *Soutien aux communes sinistrées de l'Aude*

La communauté de communes Couserans Pyrénées a été sollicitée par le département de l'Aude pour participer financièrement aux travaux de reconstruction. La commission des finances a proposé que chaque commune offre une somme variant de 0.50€ à 1€ par habitant. Parallèlement la communauté de communes versera la somme de 5000€.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 250€ au profit du Département de l'Aude, au bénéfice des communes sinistrées par les inondations du 15 octobre.

Les crédits correspondants pourront être prélevés sur le compte des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire d'effectuer la transaction nécessaire.

### *Soutien aux habitants sinistrés de l'Aude*

Il est également possible d'adresser une aide profitant directement aux habitants sinistrés, via l'association « Aude Solidarité ».

Madame le Maire propose de verser la même somme, c'est-à-dire 250€ à cette association.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire d'effectuer la transaction nécessaire.

Arrivée Julien Estaque à 21 h 25

## Projets 2019

### *Salle des fêtes*                      *FDAL*

- Remplacement des portes fenêtres
- Peinture des murs
- Isolation interne du plafond

Il convient de décider quels travaux seront faits en priorité afin de préparer un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental (FDAL)

Les conseillers pensent qu'il faut garder la hauteur du plafond, à cause du bruit mais isoler en priorité le plafond.

Madame le Maire signale que la même entreprise fera la peinture et le plafond. Certains pensent qu'il vaudrait mieux faire d'abord les portes. Tout ne peut pas être fait la même année.

La peinture sera claire et lavable.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent en faveur de la réalisation de la peinture et de l'isolation du plafond :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de demander une subvention départementale à hauteur de 30% dans le cadre du FDAL.

### *Voirie*                                      *DETR*

De même pour la voirie, il existe plusieurs projets :

- Fossé et busage chemin de Caoulet (côté Audoubert)
- Terrassement, drain, empierrement et tricouche
  
- Tricouche du chemin du Capérat au pont des Mauris
- Enrochement chemin de Braydes + réfection revêtement
  
- Busage du chemin de Bouch pour élargir

Ces projets peuvent faire l'objet de DETR (30%). Les dossiers sont à déposer avant le 31/12/2018, pour réalisation en 2019. Il ne sera pas possible de faire la totalité.

Après discussion, les conseillers décident de demander de la DETR sur travaux de Caoulet et Bouch, et de différer les travaux sur chemin de Braydes.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de monter un dossier de DETR à hauteur de 30% de la somme prévue.

Les travaux ne pourront pas commencer avant la notification de la DETR.

### *Adressage*                                      *DETR*

Il s'agit d'attribuer à tous les habitants de la commune une adresse aux normes, avec nom de voie et numéro. Cette création d'adresse est devenue indispensable pour l'intervention des secours, (pompiers, SAMU...), la livraison de colis et la mise en place de la fibre pour le Très Haut Débit.

La dénomination des voies peut être faite par nos soins, sur la base du tableau de classement des voies communales, en sachant qu'il faut également nommer les voies privées. Par contre la numérotation nécessite une prestation extérieure, pour mesurer précisément la distance entre le début de la voie et l'habitation. Les adresses ainsi définies,

les coordonnées GPS doivent être indiquées dans un « guichet adresses », qui rassemble l'ensemble des adresses de tous les habitants de France.

La poste a fait une proposition. Il faut y ajouter le coût des panneaux de rues et des numéros. La pose de ces panneaux et numéros pourra être faite par nos soins. La DETR peut être demandée à hauteur de 50%. Ce projet n'entre pas en concurrence avec la DETR voirie. C'est une urgence pour le très haut débit. Les travaux ne peuvent commencer avant la notification de la DETR. Une fois l'adresse établie et entrée dans le fichier adresses, il faut compter au moins 6 mois pour que l'adressage soit effectif.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en œuvre ce projet dès que possible, et de demander de la DETR.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 1

Et chargent Madame le Maire de demander de la DETR à hauteur de 50%.

### *Réserve d'eau de Bouch*

Une solution de défense contre l'incendie doit être trouvée rapidement pour Bouch, les piscines n'étant plus considérées comme ressource par le SDIS. Mr Ochandoréna, acquéreur du domaine de Samiac est également intéressé, car il a un projet de stabulation, bien que le premier permis de construire déposé lui ait été refusé. Il pourrait mettre à disposition une parcelle en aval du ruisseau de Bouch, moyennant un bail emphytéotique.

Les pompiers ont été contactés. Ils souhaitent la pose d'une bache de 60m<sup>3</sup> en bordure de route, avec entourage et stabilisation de la berge. L'éventuel projet de retenue d'eau à ciel ouvert ne les satisfait pas.

La police de l'eau, de son côté n'est pas opposée à la pose d'une bache, à condition qu'elle soit à distance du lit du ruisseau. Pour une retenue à ciel ouvert, le projet semble difficile du fait du débit irrégulier du ruisseau.

Il serait possible d'en profiter pour aménager une descente pour l'abreuvement des bêtes. Le SYCOSERP va s'occuper du dossier.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ce projet, sur fonds propres. Mr Ochandoréna prendrait en charge le terrassement et la stabilisation de l'accotement. La municipalité s'occuperait de l'acquisition de la bache. Les pompiers se chargeraient du remplissage de la bache.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent Madame le Maire de négocier au mieux avec Mr Ochandoréna.

### *Indemnité receveur*

Comme chaque année, Madame la Trésorière nous demande de lui verser une indemnité de Conseil et de conception du budget à hauteur de 222.38€.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 0

Contre : 5

Abstention : 0

L'indemnité de Conseil ne sera pas versée.

### *Indemnité gardiennage de l'église*

Une indemnité de gardiennage peut être allouée à Monsieur le Curé Mario OTTAVIANI. Il est prévu un plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales à hauteur de 120.97€, pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Et chargent madame le Maire d'effectuer le versement.

### *Décision modificative N°2018-3*

Les décisions précédentes supposent le prélèvement de 500€ du compte des dépenses imprévues pour alimenter le compte des subventions.

C'est l'objet de la DM2018-3.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

## **Informations**

### *Bulletin municipal*

Il devrait être possible de réaliser un bulletin municipal avant la fin de l'année.

Suite à la cérémonie du centenaire, il serait possible de faire imprimer les textes qui ont été lus.

## **Calendrier**

### *20 janvier : repas des aînés*

La date a été arrêtée avec Joël Couret.

### *26 janvier : taille des platanes*

A débiter dès 8 heures si le temps le permet. Le repas pris ensemble sera une choucroute.

## **Questions diverses**

Concert du Téléthon à Lescure à 21 h. avec chorales et Les Mountagnaires le 7 décembre.

Concert de Noël à l'église St Valier à 21 h le 14 décembre.

Compte rendu conseil école de St Lizier par Joëlle ISPA.

La séance est levée à 22h 45

Le secrétaire de séance

Laurent Bonzom

Le Maire,

Jocelyne Fert